

# CCOPA

## PROFESSION DE FOI



### Le Syndicat National OPA CGT

### s'adresse aux Ouvriers des Parcs et Ateliers

Du 1er au 8 décembre 2022, tous les agents titulaires et non titulaires des 3 versants de la fonction publique voteront pour renouveler leurs instances locales et nationales.

**Ces élections représentent un enjeu fondamental pour la CGT.**

Elles reflètent un caractère décisif pour les OPA

En fonction de leur affectation (service, établissement public...) les OPA voteront pour leurs représentants au comité social d'administration Ministériel (CSA-M), aux comités sociaux locaux et aux commissions consultatives (CCOPA).

La CCOPA a vocation à continuer de traiter les sujets relatifs aux promotions, au parcours professionnel, mais aussi à tout point relatif à la vie du service (Hygiène, Sécurité, conditions de travail, discipline...)

**Environ 1900 OPA voteront pour les CCOPA,**

Le SNOPA CGT, seule organisation représentative des OPA organisée en syndicat national constitue

une force pour faire valoir leurs droits auprès du ministère, de l'administration centrale, de ses services déconcentrés et des directions d'établissements publics.

Le SNOPA CGT fournit à ses sections, à ses militants tous les éléments, toutes les informations, les formations pour mener une activité syndicale et défendre le droit et les garanties des OPA.

**En votant CGT, vous donnerez de la force au syndicat national qui en aura besoin pour répondre aux enjeux de la révision statutaire engagée depuis 2020, ouvrant à l'actualisation et à de nouveaux droits, et qui se poursuivra. Elle conditionnera l'avenir des OPA dans les services de l'État.**



**Du 1er au 8 décembre 2022, en votant pour les représentants CGT, vous reconnaîtrez et renforcerez le travail accompli par la CGT et ses militants.**

En votant CGT, vous ferez le choix de défendre votre outil de travail et vos missions de service public.

En votant CGT, vous ferez confiance à un syndicat qui se bat pour vos conditions de travail, vos salaires, votre protection sociale, qui défend votre régime de retraite et vos conditions de départ en retraite.

Du 1er au 8 décembre 2022, vous allez être appelés à voter dans une période cruciale pour les OPA. En accordant à nouveau votre confiance et en renforçant la CGT, vous donnerez les moyens de continuer le travail engagé et contribuerez à l'unité.

**Le SNOPA CGT**



# Ensemble,

## défendons nos missions, nos emplois et nos statuts.

### **Les revendications du SNOPA CGT**

**Pour un service public de qualité sous maîtrise publique :  
Reconquête des missions, des métiers  
Un statut, des salaires, des déroulements de carrière...**

Sortir de l'impasse imposée par le ministère chargé des comptes publics, **le SNOPA CGT revendique une véritable évolution statutaire pour pouvoir recruter** en nombre suffisant et exercer nos missions techniques en toute sécurité dans les services et établissements publics.

**Le salaire des OPA** n'est plus en adéquation avec les compétences et qualifications exigées pour l'exercice de nos missions techniques, le pouvoir d'achat des OPA s'est effondré.

**Le SNOPA CGT revendique une revendication globale de la grille salariale** avec un salaire minimal brut (hors primes) de 2 000€.

**Le régime indemnitaire des OPA** toujours très inférieur aux autres agents et ouvriers de l'État, **le SNOPA CGT revendique un nouveau régime indemnitaire, rentrant dans l'assiette de cotisation pour la retraite et prenant en compte nos spécificités.**

# Le SNOPA CGT un syndicat à l'offensive

- 2019 Sous la pression du SNOPA-CGT depuis plusieurs mois, lancement du projet de la nouvelle grille de classification et de revalorisation salariale des OPA permettant d'assurer des déroulements de carrière en tenant compte de la technicité,
- Remontée des classifications les plus basses, normalisation de la promotion au choix avec la suppression de la barrière de concours et augmentation du niveau salarial pour plus de 50% des OPA,
- Blocage par le SNOPA-CGT de la tentative de chantage à l'évolution salariale en échange de la fin du corps. Le ministère retire le projet du CTM le 18 juillet 2019,
- 2020, le SNOPA-CGT réussit à contrer les LDG (lignes directrices de gestion) imposées par la fonction publique qui visaient à supprimer les prérogatives des CCOPA. Ce qui a permis de pouvoir continuer à défendre les promotions et les déroulements de carrière des OPA,
- Démarrage du chantier d'évolution statutaire prévu à l'agenda social 2019-2022, évolution envisagée sur le décret N°65-382 relatif aux statut des OPA,
- Le SNOPA-CGT demande la mise en conformité des décrets et arrêtés fixant les conditions de transfert des OPA dans le cadre d'emploi des collectivités territoriales et au calcul de la retraite des OPA intégrés à la FPT,
- 2021, le SNOPA-CGT a interpellé le ministère qui oblige maintenant les collectivités territoriales à se justifier sur les promotions des OPA mis à disposition,
- Harmonisation de la prime de métier et d'expérience sur les nouveaux niveaux de classification,



- Loi 3DS, loi de création de la collectivité européenne d'Alsace, le SNOPA-CGT s'est battu pour que les OPA retrouvent le même niveau salarial, un déroulement de carrière et un niveau de retraite équivalent que ceux transférés par la loi de 2009. Au CT Ministériel du 8 juillet 2022, les amendements portés par la CGT ont obtenu l'avis favorable de TOUS,
- Le SNOPA-CGT s'est battu pour l'augmentation de la prime de rendement (le montant de référence est porté à 14%) et prise en compte pour la retraite,
- Le SNOPA-CGT maîtrise parfaitement le processus de transfert des OPA vers le FPT, donc il est forcément prêt en cas de fonctionnarisation des OPA État, mais cette hypothèse a été toujours écartée par la fonction publique,
- Alignement du complément annuel des OPA sur celui des fonctionnaires, qui se traduit par une augmentation de ce régime indemnitaire,
- L'action du SNOPA-CGT a permis de faire budgéter un million d'euro pour les mesures catégorielles des OPA en 2022,
- Le SNOPA-CGT garant du droit et toujours proche des OPA, même les plus isolés.

**Le SNOPA n'a jamais relâché son action pour défendre le droit, les missions, les métiers, les emplois et le statut des OPA.**



**ÉLECTIONS CCOPA  
- VOTE ÉLECTRONIQUE -  
DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022**

